

**Jeu Concours LES OCCASIONS NORAUTO "VOTRE MISSION GAGNER UNE VOITURE" du 14/01/2020 au 29/02/2020**

**ARTICLE 1 : SOCIÉTÉ ORGANISATRICE**

La société Les Occasions Norauto au capital 5 000 000 euros, dont le siège social se situe 11 rue des Clauwiers 59113 SECLIN, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de LILLE Métropole sous le numéro 851 172 775 (ci-après désignée « l'Organisateur »), organise du 14/01/2020 au 29/02/2020 inclus, un grand jeu sans obligation d'achat intitulé Jeu Concours LES OCCASIONS NORAUTO "votre mission gagner une voiture"

**ARTICLE 2 : LES PARTICIPANTS**

Ce jeu est réservé aux personnes physiques, majeures et résident en France Métropolitaine.

Ne peuvent participer au jeu :

- le personnel de la Société Organisatrice, et de leurs familles respectives vivant sous le même toit.
- toute personne, physique ou morale, ayant participé à quelque titre que ce soit à l'organisation du présent jeu, ainsi que les membres de leur famille.

**ARTICLE 3 : MODALITÉS DE PARTICIPATION**

**Comme toute loterie commerciale, ce jeu est régi par le hasard et chaque participant doit respecter son esprit et son règlement.**

Pour jouer il faut :

- Retirer le bulletin de participation disponible dans les centres Norauto participants, centre Les Occasions Norauto à Seclin ou bien selon l'endroit utiliser les bornes tactiles;
- Indiquer sur le bulletin de participation ou bornes tactiles ses coordonnées (noms, prénoms, adresse complète et numéro de téléphone, adresse électronique) ;
- Déposer le bulletin dûment rempli dans l'urne prévue à cet effet entre le 14/01/2020 et le 29/02/2020 (avant la fermeture des centres Norauto participants, du centre Les Occasions Norauto à Seclin).

Tout bulletin de participation comportant une anomalie (incomplet, erroné, illisible) ne sera pas pris en considération, et il sera considéré comme nul.

Les participants autorisent toutes les vérifications concernant leur identité, leur âge et leur domicile par la Société organisatrice, sans toutefois qu'elle ait l'obligation de procéder à une vérification systématique de l'ensemble des bulletins de participation reçus, mais pouvant éventuellement limiter cette vérification au bulletin du gagnant potentiel.

Toute mention fautive, incohérente ou contraire au présent règlement entraînera l'élimination immédiate de leur participation.

**La participation au jeu est limitée à une seule participation par personne pendant toute la durée de l'opération. Aucune participation par courrier ou par téléphone ne sera prise en compte.**

Tout comportement abusif de la part d'un participant ayant pour conséquence une dénaturation du principe même du jeu (*méthodes, combines, manœuvres permettant de supprimer l'effet de hasard par exemple...*), toute tentative de fraude ou de tricherie de la part d'un participant, entraînera la nullité de tous ses bulletins de participation.

#### **ARTICLE 4 : DESIGNATION DU GAGNANT**

Le gagnant sera désigné par tirage au sort qui aura lieu le 02/03/2020 à 10h00.

Pour pallier d'éventuels bulletins nuls, si un bulletin de participation tiré au sort, après vérification par la Société organisatrice, était nul, pour les raisons évoquées à l'article 3 du présent règlement, la Société organisatrice procédera à un autre tirage au sort pour remplacer le(s) bulletin(s) invalidé(s).

#### **ARTICLE 5 : LE LOT**

Le gagnant se verra attribuer un lot :

- « **Lot** » : FIAT 500 1.2 69 ch Dualogic Lounge (Série 7) d'une valeur commerciale de 13 499 euros TTC.

Les frais de mise en œuvre, mise en service, installation et d'utilisation du lot sont toujours à la charge du gagnant.

Le lot offert au gagnant ne peut donner lieu de la part du gagnant à aucune contestation d'aucune sorte, ni à la remise de leur contre valeur en argent (totale ou partielle), ni à leur échange ou remplacement contre un autre lot, de quelque valeur que ce soit, pour quelque cause que ce soit.

Enfin, pour ce lot, la Société organisatrice se réserve le droit de le remplacer, en tout ou partie, par d'autres de valeur équivalente, en cas de difficulté extérieure pour obtenir ce qui a été annoncé, notamment rupture même momentanée de prestation.

#### **ARTICLE 6 : REMISE DU LOT**

Le gagnant sera avisé personnellement par courrier, par téléphone, ou par message électronique, dans un délai de quinze (15) jours suivant la date du tirage au sort.

La personne ayant gagné un lot devra se présenter au plus tard le 30/04/2020 à l'accueil du centre Les Occasions Norauto 11 rue des Clauwiers 59113 SECLIN pour récupérer son lot, et devra justifier de son identité au moyen d'un document officiel portant sa photographie (carte d'identité, passeport ou permis de conduire).

Si le gagnant était dans l'impossibilité de se rendre lui-même à cette remise du lot, il devra mandater, pour le représenter, une personne munie d'un pouvoir et de la photocopie de la carte d'identité dudit gagnant.

Aucune demande de remise de lot ne pourra être honorée si les conditions indiquées ci-dessus ne sont pas remplies.

**Le lot non réclamé avant le 01/05/2020 sera considéré comme restant propriété de la Société organisatrice.**

#### **ARTICLE 7 : EXPLOITATION DE L'IMAGE DU GAGNANT**

La Société organisatrice pourra solliciter l'autorisation du gagnant afin d'utiliser, à titre publicitaire, leurs nom, prénom, adresse et photographie, ainsi que leur voix, dans le respect de la Loi « Informatique et Libertés » du 06/01/78, sans que cela ne leur confère une rémunération, un droit ou un avantage quelconque autre que l'attribution de leur lot.

#### **ARTICLE 8 : PROTECTION DES DONNEES A CARACTERE PERSONNEL**

La participation au présent jeu-concours entraîne un traitement de vos données personnelles sous la responsabilité de la société LES OCCASIONS NORAUTO, NORAUTO FRANCE et/ ou de NORAUTO INTERNATIONAL, en sa qualité de responsable de traitement (ci-après "LES OCCASIONS NORAUTO" et "NORAUTO").

Le traitement occasionne la collecte des données, afin de permettre votre participation au jeu concours, le cas échéant la remise du lot, et sous réserve de votre accord exprès, l'envoi des sollicitations commerciales de LES OCCASIONS NORAUTO et NORAUTO. Le traitement se fonde donc sur votre consentement.

Les données à caractère personnel traitées dans le cadre défini ci-dessus ne seront pas conservées au-delà de la durée du jeu concours, ou de trois ans à compter du dernier contact si vous avez accepté de recevoir les newsletters. Au terme de la durée de conservation définie ci-dessus, et sous réserve des dispositions permettant un archivage strictement nécessaire à l'exercice d'un droit et à la preuve de ce droit pour la durée des délais de prescription applicables ou en vertu des obligations légales auxquelles LES OCCASIONS NORAUTO et NORAUTO sont soumises, LES OCCASIONS NORAUTO et NORAUTO détruisent les données à caractère personnel ou conserve ces données personnelles sous une forme anonymisée de manière irréversible, de sorte que ces données ne constituent plus des données à caractère personnel au sens de la réglementation applicable.

LES OCCASIONS NORAUTO et NORAUTO FRANCE prennent toutes précautions utiles, mesures organisationnelles et techniques appropriées pour préserver la sécurité, l'intégrité et la confidentialité de vos données à caractère personnel et notamment, empêcher qu'elles soient déformées, endommagées ou que des tiers non autorisés y aient accès.

Conformément à la législation en vigueur, vous disposez des droits suivants sur vos données:

- droit d'accès, de rectification ou d'effacement des données personnelles vous concernant ;
- droit à la limitation du traitement et droit de s'opposer au traitement de ses données personnelles pour des motifs légitimes;
- droit de retirer votre consentement au traitement de vos données personnelles ;
- droit à la portabilité de vos données personnelles

Vous pouvez exercer l'un ou l'autre de ces droits en vous adressant à :

LES OCCASIONS NORAUTO aux coordonnées suivantes: 11 rue des Clauwiers 59113 SECLIN

ou

NORAUTO FRANCE, aux coordonnées suivantes : Service Fidélisation et Connaissance Client de la Société Norauto France, CS 70225 - 59812

LESQUIN ou à: callcenter@norauto.fr.

Pour toute information supplémentaire et pour introduire une réclamation, vous pouvez également contacter la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés ([www.cnil.fr](http://www.cnil.fr)).

### **ARTICLE 9 : LIMITE DE RESPONSABILITE**

La responsabilité de la Société organisatrice ne saurait être encourue si, pour un cas de force majeure ou indépendant de sa volonté, le présent jeu devait être modifié, écourté ou annulé.

Elle se réserve dans tous les cas la possibilité de prolonger la période de participation, et de reporter toute date annoncée.

Des additifs, ou en cas de force majeure, des modifications, à ce règlement peuvent éventuellement être publiés pendant le jeu. Ils seront considérés comme des annexes au présent règlement.

La responsabilité de la Société organisatrice est strictement limitée à la délivrance du lot effectivement et valablement gagné.

La responsabilité de la Société organisatrice ne saurait être encourue pour une raison dont l'origine serait antérieure à son action, notamment si pour une raison indépendante de sa volonté le ou les sites internet nécessaires au jeu étaient momentanément indisponibles.

La Société organisatrice informe en outre que, compte tenu des caractéristiques du réseau Internet, comme la libre captation des informations diffusées et la difficulté, voire l'impossibilité de contrôler l'utilisation qui pourrait en être faite par des tiers, elle ne saurait être tenue pour responsable d'une quelconque mauvaise utilisation de ces informations.

La Société organisatrice ne pourra être tenue responsable de l'utilisation frauduleuse des droits de connexion ou d'attribution du lot d'un participant, sauf à ce que soit démontrée l'existence d'une faute lourde.

La Société organisatrice dégage toute responsabilité en cas de dysfonctionnement du réseau Internet, des lignes téléphoniques, du matériel de réception empêchant le bon déroulement du Jeu. En outre, sa responsabilité ne pourra en aucun cas être retenue pour des problèmes d'acheminement ou de perte de courrier électronique.

La Société organisatrice dégage toute responsabilité en cas de défaillance technique, anomalie, matérielle et logicielle de quelque nature (virus, bogue...) occasionnée sur le système du participant, à leur équipement informatique et aux données qui y sont stockées et aux conséquences pouvant en découler sur leur activité personnelle, professionnelle ou commerciale.

En conséquence la Société organisatrice ne saurait en aucune circonstance être tenue pour responsable, sans que cette liste soit limitative :

- de la transmission et/ou de la réception de toute donnée et/ou information sur internet
- de tout dysfonctionnement du réseau internet empêchant le bon déroulement et/ou fonctionnement du jeu proposé
- de défaillance de tout matériel de réception ou des lignes de communication

- de perte de tout courrier papier ou électronique et plus généralement de perte de toute donnée
- des problèmes d'acheminement
- du fonctionnement de tout logiciel
- des conséquences de tout virus ou bogue informatique, anomalie, défaillance technique
- de tout dommage causé à l'ordinateur d'un participant
- de toute défaillance technique, matérielle et logicielle, de quelque nature, ayant empêché ou limité la participation au jeu ou ayant endommagé le système informatique d'un participant.

En participant à ce jeu, chaque participant accepte et s'engage à supporter seul, et garantir totalement la Société organisatrice, leurs filiales et sociétés mères, employés ainsi que leurs agences conseils en communication de ce fait, tous dommages ou pertes occasionnées ou subies par le participant du fait de la participation à ce jeu ou du fait de la mise en possession du lot et de son utilisation, excepté les cas prévus par la loi applicable.

### **ARTICLE 10 : ACCEPTATION DU REGLEMENT / DEPOT**

Ce jeu est régi par le hasard et chaque participant doit respecter son esprit et son règlement.

Le simple fait de participer entraîne l'acceptation entière et sans réserve du présent règlement déposé auprès de SAS WATERLOT ET ASSOCIES, Huissiers de Justice à Lille – 36, rue de l'Hôpital Militaire – 59800 LILLE.

Le règlement peut être consulté sur le Site internet à l'adresse suivante : <https://www.les-occasions-norauto.fr/concours>

Toute modification du présent règlement et toute décision de la société organisatrice feront l'objet d'un avenant déposé chez la SAS WATERLOT ET ASSOCIES, à l'adresse indiquée ci-dessus.

Par ailleurs, une copie écrite du règlement est adressée à titre gratuit, à toute personne qui en fait la demande avant la clôture du jeu-concours. Cette demande doit être adressée, par courrier uniquement, à l'adresse suivante :

LES OCCASIONS NORAUTO  
11 rue des Clauwiers 59113 SECLIN

Timbre de la demande de règlement remboursé sur simple demande écrite conjointe au tarif lent en vigueur (obligatoirement accompagnée du nom, prénom et adresse du participant, de l'intitulé du jeu-concours, et en joignant un Relevé d'Identité Bancaire (ou RIP, ou RICE).

### **ARTICLE 11 : REMBOURSEMENT DES FRAIS D'AFFRANCHISSEMENT**

Les frais d'affranchissement engagés pour l'envoi de la demande de règlement seront remboursés sur simple demande écrite sur papier libre envoyé à l'adresse du jeu dans un délai ne pouvant excéder 15 jours calendaires à compter de la fin de l'opération (le cachet de la poste faisant foi).

Le remboursement se fera par l'envoi, à la personne le demandant, d'un timbre au tarif lent en vigueur au jour de la réception de la demande écrite.

Pour obtenir ces remboursements, le participant devra adresser à l'adresse du jeu ses coordonnées complètes (nom, prénom, adresse, code postal, ville).

Aucune demande de remboursement de timbre ne pourra être honorée si les conditions indiquées ci dessus ne sont pas remplies. Aucune demande de remboursement de timbre ne pourra être effectuée par téléphone.

Les demandes de remboursement de timbre seront honorées dans un délai moyen de **quatre (4)** semaines à partir de la réception de la demande écrite.

Le remboursement des frais d'affranchissement engagés pour l'envoi de la demande de règlement est limité à un seul par foyer (personnes vivant sous le même toit).

## **ARTICLE 12 : LITIGES**

Toute contestation ou réclamation relative à ce jeu devra être formulée par écrit et adressée à :

LES OCCASIONS NORAUTO  
11 rue des Clauwiers 59113 SECLIN

Si une ou plusieurs stipulations du présent Règlement étaient déclarées nulles et/ou non applicables, les autres clauses garderaient toute leur force et leur portée. Tout différend né à l'occasion de ce Jeu fera l'objet d'une tentative de règlement amiable. A défaut d'accord, le litige sera soumis aux juridictions compétentes dont dépend le siège social de la Société Organisatrice, sauf dispositions d'ordre public contraires. Aucune contestation ne sera plus recevable un mois après la clôture du jeu.

Le présent règlement est soumis à la loi française. Toutes difficultés d'interprétation du présent règlement et tout cas litigieux persistants après l'interprétation réalisée par le jury de 3 membres seront tranchés en dernier ressort par les tribunaux compétents au regard des lois françaises, seules compétentes.